



FORMULAIRE D'ADHÉSION

Association internationale pour la sécurité du transport des jeunes

S.V.P. Ecrire en lettres majuscules

Nom de l'organisme (personne morale)

Nom du 1^{er} représentant

Nom du 2^e représentant

OU Nom de la personne physique :

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone : Télécopieur :

Email : Site web :

Veillez cocher la case correspondant à la catégorie d'admission souhaitée, en tenant compte de votre statut selon les définitions qui apparaissent dans le présent document.

- Membre actif-personne physique..... 68 €
- Membre actif-personne morale :
Envergure locale ou régionale : 68 €
- Envergure nationale ou internationale : 138 €
- Membre associé : 170 €

*Cotisation annuelle
du 1er juin
au 31 mai*

Fait à, le

Signature

NOTE: Veuillez joindre à votre demande un document explicatif sur la nature et les objectifs de votre organisme ou, si vous formulez une demande à titre de membre actif - personne physique, expliquez ce qui motive votre demande (facultatif).

REF: AIST_ADHESION.IND

A.I.S.T.



ASSOCIATION INTERNATIONALE
POUR LA SÉCURITÉ
DU TRANSPORT DES JEUNES

La sécurité du transport des jeunes est si importante qu'elle nécessite que nous mettions en commun les différentes actions entreprises par les personnes préoccupées par cette problématique, de même que les expertises des organismes en provenance de différents pays. C'est dans ce but que l'Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP) (France), l'Association du Transport Écolier du Québec (ATEQ) (Canada), la Fédération Belge des Exploitants d'Autobus et d'Autocars (FBAA) (Belgique), la Federación de Trabajadores de la Enseñanza de la U.G.T. (FETE-UGT) (Espagne), ainsi que l'AAA Foundation for Traffic Safety (États-Unis) ont créé l'Association Internationale pour la Sécurité du Transport des jeunes (AIST).

L'AIST... QUI EST-ELLE ?

L'AIST fait la promotion de la qualité et de la sécurité du transport scolaire et parascolaire des jeunes. Elle regroupe des personnes, organismes, associations et entreprises privés ou publics tant aux niveaux local, national qu'international qui sont engagés directement ou indirectement dans le transport des jeunes. Il s'agit d'une association internationale non gouvernementale à but

non lucratif pour les jeunes. Les langues officielles de l'Association sont le français, l'anglais et l'espagnol.

DES ACTIONS COMMUNES

L'AIST favorise les échanges d'information et d'expériences entre les organismes et contribue au développement de transports sûrs au bénéfice des jeunes à travers le monde. De plus, elle influence les politiques et les actions des gouvernements ainsi que l'opinion publique, tout en apportant de l'aide technique aux organismes nationaux ou internationaux. L'AIST suscite et appuie toute activité légale pouvant avoir une incidence sur le développement et le maintien de la sécurité du transport des jeunes. Enfin, l'AIST collabore avec les organismes des pays en voie de développement à toute initiative qui a pour objet la sécurité du transport des jeunes.

PROFIL DU MEMBRE

Les personnes, organismes et entreprises désirant adhérer à l'Association peuvent le faire en choisissant l'une des catégories de membres suivantes : Membre actif-personne physique, Membre actif-personne morale et Membre associé. Un membre actif-personne physique est une personne qui souscrit aux buts et objectifs de l'Association. Elle a le droit d'être convoquée aux assemblées générales, d'y prendre la parole, de voter et d'agir en qualité de membre d'un comité. Un Membre actif-personne morale est une association, un organisme ou une entreprise dont les buts et objectifs sont compatibles avec ceux de l'Association. Le Membre actif-personne morale peut être de deux catégories différentes, selon que ses activités soient d'envergure locale ou régionale ou qu'elles soient d'envergure nationale ou internationale. Deux représentants du membre actif-personne morale ont droit de parole et de vote aux

assemblées générales. Un Membre associé est une personne physique ou morale qui fournit des produits ou des services relatifs au transport des jeunes et qui souscrit aux buts et objectifs de l'Association. Chacun de ses deux représentants a le droit d'être convoqué aux assemblées générales et peut être autorisé par le président de l'assemblée à y prendre la parole, mais ne peut ni voter, ni agir en qualité de membre d'un comité.

DES SERVICES À VOTRE MESURE...

L'AIST produit et diffuse périodiquement une revue traitant des principales mesures envisagées dans divers pays pour améliorer la qualité et la sécurité du transport des jeunes. On y retrouve, entre autres, des dossiers traitant de la recherche et du développement en matière de sécurité dans le transport des jeunes, de l'éducation, de la formation des conducteurs, de mécanismes de concertation, de regroupements de transporteurs, de parents ou autres, etc. De plus, l'Association organise tous les deux ans un congrès international au cours duquel peuvent être présentées toutes nouvelles innovations dans le domaine de la sécurité en transport des jeunes. Elle met également à la disposition de ses membres une banque d'information visant à enrichir les connaissances de ses membres et à favoriser la concertation de ces derniers. Enfin, elle encourage la mise sur pied de campagnes de sécurité et propose de promouvoir une campagne internationale de la sécurité du transport des jeunes.

SI L'ASSOCIATION VOUS INTÉRESSE...

Pour devenir membre de l'Association internationale pour la sécurité du transport des jeunes (AIST), vous n'avez qu'à remplir le formulaire ci-contre.

À retourner avec votre paiement par chèque en euros à l'ordre de
«AISTEUROPE» à l'adresse suivante : AIST-EUROPE
8, rue Edouard Lockroy 75011 Paris-France - Tél (33)1.43.57.42.86 - Fax (33)1.43.57.03.94

AIST-EUROPE 8, rue Edouard Lockroy 75011 Paris - Tél (33)1.43.57.42.86 - Fax (33).1.43.57.03.94
www.aist-europe.org

